

Paris, le 28 février 2019

Destinataires :

- Comités départements
- Comités régionaux (pour diffusion aux clubs GAF)

Réf : TK/FC/2019-176

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Fabienne Cohen

☎ 01.48.01.24.49

Objet : Règlementation GAF – Lettre FFGym n°3 – Février 2019


Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à la diffusion de la lettre FFGym GAF n°3 datée de février 2019, plusieurs comités ont mentionné leur incompréhension concernant une évolution de la réglementation au saut en filière Fédérale B, pour les catégories 7-8 ans et 7-9 ans.

Après réflexion et afin de ne pas perturber l'organisation des clubs et des compétitions en cours de saison, la commission nationale spécialisée GAF a décidé que l'application de ce point de règlement ne prendra effet qu'à partir du 1^{er} septembre 2019.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre avec cette correction.

En vous remerciant par avance d'assurer la transmission de cette information auprès des clubs de votre territoire et de vos responsables, Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée
Directeur Exécutif

Copie : J. Bateau - D. Mérieux - P. Andréani - F. Ringler - CNS GAF - K. Rabaud

GAF – LETTRE FFGym n°3 – Février 2019

1. Niveau de pratique Fédéral – Quotas

Ils seront communiqués pour la fin du mois de mars afin d'être réalisés en prenant en compte le nombre effectif d'équipes ayant concouru sur les compétitions de niveau départemental.

2. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence et qualifications 2019

INDIVIDUELLES	Total de référence	Nombre qualifiées		Quota par région ou regroupement*
		Finale A	Finale B	
Nationale 10 ans	38.00	40		1
Nationale 11 ans	38.00	60		1
Nationale 12 ans	38.00	85		3
Nationale 13 ans	38.00	85		3
Nationale 14 ans	38.00	20	40	1
Nationale 15 ans	38.00	20	40	1
Nationale 16 ans	38.00	20	40	1
Nationale 17 ans	38.00	20	40	1
Nationale 18 - 20 ans	38.00	20	40	1
Nationale 21 ans et plus	38.00	20	20	1

* Quota accordé sous réserve d'atteinte du total de référence

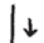
ÉQUIPES	Total de référence 2019	Nombre qualifiées
Nationale A par équipes 12 ans et +	125.00	60
Nationale A par équipes 10 ans et +	120.00	60
Nationale B par équipes 12 - 15 ans	120.00	48
Nationale B par équipes 10 - 13 ans	120.00	48
Nationale B par équipes 10 - 11 ans	115.00	24

3. Précisions et corrections de la brochure des programmes GAF

FEDERAL B :

Saut : pour les catégories « 7-8 » et « 7-9 ans », seul le saut avec « pose des mains puis des pieds sur la table de saut puis saut vertical » est autorisé. Le tremplin aux normes FIG ou le Trampo-Tremp peuvent être utilisés, seule la note de départ diffère (interdiction de modifier la hauteur du Trampo-Tremp). **Application à compter du 1^{er} septembre 2019.**

Hauteur de table de saut 1 m 25 (1 m 15 pour les catégories « 7-8 ans » et « 7-9 ans »).



Barres : la sortie  (de la suspension, lâcher la barre et réception à la station debout) est toujours reconnue, même si la gymnaste est obligée de fléchir les jambes ou si elle touche par terre avant de lâcher la barre.


Poutre : pour les catégories « 7-8 » et « 7-9 ans », le tapis supplémentaires de 4 × 2 × 0,20 m est obligatoire sous la poutre et au choix des entraîneurs pour la sortie (tapis de 20 cm par-dessus celui de 10 cm).

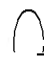
FEDERAL A :


Barres : Pas de pénalisation pour élan à vide dans ce programme (ex : tour d'appui arrière + prise d'élan non pénalisé si enchaînés sans arrêt).

Barres : Pas de pénalité pour élan intermédiaire si la gymnaste ne fait qu'un seul balancé.

Poutre : Page 18, changer le symbole  par .

Poutre : Page 18, changer la description de l'élément par « Saut grand jeté ou saut enjambé par développé. » et rajouter le symbole .

Poutre : Page 19, l'élément saut de mains  est bonifié (en bleu).

Sol : l'élément ATR valse  est uniquement reconnu s'il y a un passage par l'ATR (dans les 10° de la verticale).

PERFORMANCE 8-9 ans :


Saut : saut 1, si la gymnaste réalise un saut vertical réception sur la table de saut, chute en arrière entre le trampo-tremp et la table, puis monte de nouveau sur la table pour effectuer le saut vertical : reconnaître le saut et pénaliser pour chute (pas saut nul).

Poutre : tapis supplémentaires de 4 × 2 × 0,20 m obligatoire sous la poutre et au choix des entraîneurs pour la sortie (tapis de 20 cm par-dessus celui de 10 cm).

Sol : si la gymnaste réalise rondade flip et saut de mains sans rebond, validation de l'exigence de composition 3 mais pénalité de 0,5 pour chaque rebond manquant.

PERFORMANCE :

Poutre : Bonification 2 : un salto isolé = un salto hors d'une série acrobatique.

Poutre : Page 134, changer le symbole de l'élément 2.211 par .

Poutre : Page 136, changer le titre de l'élément 3.102 par « SANS VALEUR ».

Sol : EC 1 : Rajouter « Les sauts appel 2 pieds ou les tours ne sont pas autorisés car ils sont sur place. La réception des sauts doit se faire sur un pied s'ils sont exécutés comme 1er élément dans le passage gymnique. »

Sol : Rappel : une ligne acrobatique consiste en un minimum de 2 éléments avec envol liés directement, dont un salto, avec impulsion 2 pieds.

4. Précisions et corrections de la lettre FFGym GAF 2018-2019

Page 3 : Gestion des échauffements

EN FEDERAL :

- Fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories
- Fédérale A :
 - Temps de 3' pour toutes les catégories
 - Temps de 35 " par gymnastes en individuelles
 - Au saut, 2 essais maximum par gymnaste en équipes ou individuelles